



Secteur Fabrique du Vivre-Ensemble
Département Sports pour tous

FONDS D'AIDE À L'ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 9 JANVIER 2024 ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE MAYENNE (UNSS 53)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Laval Agglomération

1 place du Général Ferrié - CS 60809 - 53008 Laval Cedex

Siret n° 200 083 392 00015

code APE : 8411Z

représentée par son Président, en vertu d'une délibération du bureau communautaire du 6 mai 2024, dénommée ci-après Laval Agglomération,

d'une part,

ET

L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE MAYENNE (UNSS 53), dont le siège se situe rue Mac Donal - 53000 Laval, représentée par son Directeur départemental, Monsieur Mathieu Michineau,

d'autre part,

EN PRÉAMBULE, IL EST PRÉCISÉ CE QUI SUIIT :

Laval Agglomération a été saisie par l'UNSS 53 pour réviser sa demande de soutien pour financer l'organisation du championnat de France de handball minimes filles excellence du 3 au 6 juin 2024 au complexe sportif Bernard Le Godais à Saint-Berthevin.

En application de l'article 11 de la convention du 9 janvier 2024 entre Laval Agglomération et l'UNSS 53, la modification de la convention doit faire l'objet d'un avenant.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 :

Le paragraphe suivant est ajouté à l'article 2 :

Il est attribué une aide complémentaire de 1 992 € pour l'année 2024, aide prélevée sur le fonds d'aide à l'événementiel sportif, ce qui porte à 3 992 € la subvention totale pour l'événement ci-dessus cité.

Article 2 :

Les autres articles de la convention du 9 janvier 2024 restent inchangés.

Fait à Laval, le

"Lu et Approuvé"
Pour l'UNSS 53,
Le directeur départemental,

Mathieu MICHINEAU

"Lu et Approuvé"
Pour le président, par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Sandrine REBELO